

# VOUS ÊTES AGENT TERRITORIAL AFFILIÉ À LA CNRACL ?



RETRAITE

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER  
D'UN APR : ACCOMPAGNEMENT  
PERSONNALISÉ RETRAITE**



**UN RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉ D'UNE HEURE AU CDG 13  
AVEC UN REPRÉSENTANT DU SERVICE RH DE VOTRE COLLECTIVITÉ**

Retrouvez toutes les infos et les conditions sur le site du **CDG13.COM**

> APPUI AUX COLLECTIVITÉS > EXPERTISE JURIDIQUE ET STATUTAIRE > RETRAITE